



PIÈCES A FOURNIR pour le DOSSIER D'INSCRIPTION
Année universitaire 2020-2021

(A) DANS TOUS LES CAS FOURNIR :	1^{ère} Inscription au MNHN	Réinscription
<input type="checkbox"/> la copie de votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus par paiement ou par exonération	√	√
<input type="checkbox"/> le récapitulatif de votre inscription ou réinscription électronique signé	√	√
<input type="checkbox"/> la copie d'une pièce d'identité (ou la copie du passeport ou la copie du titre de séjour)	√	
<input type="checkbox"/> la copie du diplôme ou de l'attestation de réussite requis pour l'admission (<i>pour les diplômés étrangers, joindre une traduction officielle émanant des autorités françaises (service culturel de l'ambassade de France à l'étranger) ou de traducteurs agréés en France</i>) NB : si lors de l'inscription vous ne pouvez fournir qu'un relevé de notes indiquant votre admission, il faudra impérativement régulariser en fournissant au service de la scolarité, dès l'obtention, une copie du diplôme requis pour l'admission.	√	
<input type="checkbox"/> Pour les étudiants de nationalité française, la copie du certificat de participation à la Journée Citoyenneté et Défense (JCD) anciennement appelée Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)	√	
<input type="checkbox"/> le formulaire d'autorisation du droit à l'image complété et signé	√	
<input type="checkbox"/> le formulaire « personne à prévenir en cas d'urgence »	√	
<input type="checkbox"/> une photo d'identité au format jpg uniquement à envoyer par mail à sarah.tomasi@mnhn.fr en indiquant le nom et le prénom et le parcours dans le mail	√	
(B) BOURSIERS		
<input type="checkbox"/> pour les boursiers CROUS : la copie de la notification de bourse conditionnelle 2020-2021 et un RIB original pour les 1^{ères} inscriptions uniquement NB : pour les boursiers venant d'une autre académie, merci de bien vouloir vous assurer du transfert de votre dossier à l'académie de Paris pour l'activation de votre bourse.		
<input type="checkbox"/> pour les boursiers du gouvernement français : la copie de l'attestation de bourse 2020-2021		
(C) PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :		
Montant des droits d'inscription : 243 euros (étudiants en césure : 159 euros) Mode de paiement uniquement par chèque à l'ordre de M L'agent comptable du Muséum National d'Histoire Naturelle Vous avez la possibilité de payer le montant total de vos frais d'inscription en 3 fois par chèque. Attention ! : Le paiement en 3 fois ne pourra s'effectuer qu'à la condition que vous vous inscriviez au plus tard le 30/09/2020.		

Pour ce faire :

- les 3 chèques doivent être d'un montant égal
- les 3 chèques doivent être envoyés lors de l'inscription

Attention ! L'absence de règlement à échéance de l'un des tiers entraîne la déchéance des droits de sécurité sociale et la radiation de l'établissement.